



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **2 novembre 2009**

Délibération n° 2009-1003

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Participation de la Communauté urbaine au financement des études d'avant-projet et des travaux d'aménagement du parking de la gare d'Ecully / la Demi Lune

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur Imbert

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 23 octobre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 3 novembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pillon, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Philip (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Passi (pouvoir à M. Plazzi), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Ferraro), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Mmes Bargoïn (pouvoir à M. Barthélémy), Chevallier (pouvoir à M. Coste), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Flaconnèche (pouvoir à M. Appell), Genin (pouvoir à M. Le Bouhart), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Lebuhotel (pouvoir à M. Chabrier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Muet, Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Dubos), MM. Réale (pouvoir à M. Claisse), Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Roche), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terracher (pouvoir à M. Llung), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Kabalo, Mme Levy, M. Louis, Mme Palleja, MM. Pili, Touraine, Turcas, Vurpas.

Séance publique du 2 novembre 2009**Délibération n° 2009-1003**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : **Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Participation de la Communauté urbaine au financement des études d'avant-projet et des travaux d'aménagement du parking de la gare d'Ecully / la Demi Lune**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le projet de modernisation du réseau ferroviaire de l'ouest lyonnais

Le projet ferroviaire de l'ouest lyonnais est identifié comme "grand projet" dans le projet REAL, dont l'objectif principal est de renforcer l'intégration des réseaux de transports publics en coordonnant les différentes actions des partenaires du transport de l'aire urbaine lyonnaise, pour développer l'inter modalité dans les déplacements quotidiens.

Dans ce contexte et en s'appuyant sur le projet de modernisation des trois axes du réseau ferroviaire de l'ouest lyonnais (Lyon-Saint Paul/Sain Bel, Lyon-Saint Paul/Brignais et Lyon-Saint Paul/Lozanne qui intègrent le tronc commun Lyon-Saint Paul/Tassin la Demi Lune), les partenaires de REAL se sont engagés dans la mise en place d'une desserte performante et attractive pour les habitants de l'ouest lyonnais.

Ce projet a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 19 janvier 2007.

Il a fait l'objet d'un premier protocole sur la modernisation des infrastructures, entre l'Etat, la région Rhône-Alpes (RRA), réseau ferré de France (RFF), la SNCF, la Communauté urbaine et le département du Rhône, approuvé par la délibération communautaire n° 2007-4212 en date du 9 juillet 2007.

Le projet de modernisation des trois branches du réseau ferroviaire de l'ouest lyonnais est prévu en cinq grandes étapes :

- modernisation du tronc commun entre Tassin la Demi Lune et la gare de Lyon-Saint Paul et mise en place d'un service amélioré par le renouvellement du matériel roulant thermique pour décembre 2009 sur ces trois branches,
- mise en place d'une nouvelle offre de service par tram-train sur la branche de Sain Bel pour mi 2011,
- mise en place d'une nouvelle offre de service par tram-train sur la branche de Brignais pour fin 2012,
- mise en place d'une nouvelle offre de service de tram-train sur la branche de Lozanne à l'horizon 2015,
- études d'opportunité sur la réalisation des prolongements au-delà de Lozanne, Brignais et Sain Bel.

Dans ce projet, les gares constituent un maillon essentiel de la chaîne des transports. Leur aménagement doit permettre de garantir une bonne accessibilité au réseau de transport ferroviaire à la fois par une offre adaptée de parcs de stationnement de rabattement pour les véhicules particuliers (VP) et par des aménagements destinés à faciliter l'inter modalité entre les services de transports en commun, les vélos et les piétons.

De façon plus générale, elles doivent également offrir un meilleur service aux usagers en termes d'accès aux quais, d'attente, d'information, etc.

Pour répondre à cet enjeu de rabattement, l'ensemble des aménagements des gares a fait l'objet d'un second protocole en date du 7 février 2008 entre l'ensemble des partenaires du premier protocole, élargi au Sytral. Il a été approuvé par délibération communautaire n° 2008-4751 en date du 11 février 2008.

La gare d'Ecully / la Demi Lune

Située sur la commune de Tassin la Demi Lune, au cœur du réseau de l'ouest lyonnais, sur le tronçon commun en direction de Lyon-Saint Paul via le pôle d'échanges de Gorge de Loup, la gare d'Ecully / la Demi Lune bénéficie d'un bon niveau de service. En 2007, elle enregistrait 500 montées/descentes (M/D) par jour ouvrable de base (JOB). A la mise en service du shunt de Tassin la Demi Lune en 2012, elle deviendra le point de convergence des trois axes de l'ouest lyonnais et sa fréquentation à cet horizon est estimée à environ 1 000 M/D par JOB.

Le comité de pilotage du 11 décembre 2008 a acté le principe de maîtrise d'ouvrage SNCF pour l'aménagement d'une zone de stationnement de courte durée à proximité du bâtiment des voyageurs, sur le foncier propriété de celle-ci.

En effet, une enquête de stationnement réalisée en 2008 a montré que la moitié des personnes se garant autour de la gare le font pour des usages directement liés aux services de celle-ci, et le plus souvent de courte durée.

En outre, les terrains propriété de RFF situés le long des voies sont occupés en partie par la base travaux, en cours sur le tronçon commun, sous maîtrise d'ouvrage RFF. Cette occupation doit se prolonger jusqu'à fin 2012, début 2013.

Dans ce contexte, le comité de pilotage du 7 juillet 2009 a validé le principe d'un aménagement en deux phases :

- une première phase d'aménagement 2009-2010, objet du présent rapport, qui prévoit l'aménagement du parvis de la gare et son accessibilité piétonne, la réalisation d'une zone de parking de courte durée de 14 places, dont une de taxi et une PMR, et d'une dépose-minute VP. Le projet sera complété par la mise en place de 8 consignes à vélos individuelles,

- une deuxième phase 2012-2013, dont la maîtrise d'ouvrage reste à déterminer. Le programme d'aménagement de cette phase reste à définir dans le cadre d'une étude globale à l'échelle du quartier, souhaitée par la commune de Tassin la Demi Lune, pour répondre à la fois aux enjeux de stationnement VP à la journée des usagers du TER, aux besoins de stationnement public liés aux usagers du quartier ainsi qu'à l'accessibilité piétonne et vélos de la gare. Cette étude permettra de définir le programme de la deuxième phase et de clarifier les questions de maîtrise foncière, dans le but d'être en capacité de lancer la dernière phase d'aménagement dès le départ de la base travaux RFF.

Les études et travaux pour cette gare font l'objet d'un contrat d'aménagement de gare (CAG) avec la Région.

Le comité de pilotage du 7 juillet 2009 a validé le programme de travaux d'aménagement de la phase 1 ainsi que sa mise en œuvre opérationnelle, dans le cadre d'une convention d'étude d'avant-projet et de travaux sur la base d'un montant estimé à 253 000 € HT, et d'un plan de financement avec la clé de répartition indiquée dans le tableau ci-après :

Libellé	Coût d'objectif provisoire CE 01/09 en € HT	Région Rhône-Alpes 50 %	Communauté urbaine 25 %	SNCF 25 %
aménagement phase 1	253 000	126 500	63 250	63 250

Il s'agit de subventions d'équipement nettes de taxes ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - la participation financière de la Communauté urbaine aux études d'avant-projet et aux travaux d'aménagement du parking de la gare d'Ecully-la Demi Lune à hauteur de 63 250 € sous forme de subvention d'équipement à la SNCF,

b) - le contrat d'aménagement de gare à passer avec la Région et la SNCF.

2° - Autorise monsieur le président à signer ledit contrat.

3° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale C-1 Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, au titre de l'enveloppe 2009, sur l'opération n° 2042 - REAL Aménagement parking gare d'Ecully-la Demi Lune pour un montant de 63 250 € à charge du budget principal, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 6 325 € en 2009,
- 56 925 € en 2010.

4° - La somme à payer sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et 2010 - compte 204 180 - fonction 815.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2009.